

Rapport d'extraction annuel de sable et de gravier 2024-2025

SECTION 1 – IDENTIFICATION											
1.1 IDENTIFICATION DU RESPONSABLE (Personne physique)											
Nom				ı	Prénom				Nº d'interv	renant	
A -l	/		la au anaine man	.4-1)		A	Villa villana av				
Adresse (numéro, rue, route rurale ou casier postal) App. Ville, village ou municipalité											
Province)		C	ode postal		I					
				•							
1.2 IDENTIFICATION DU TITULAIRE DES TITRES D'EXPLOITATION											
		Nom de l'entre						N° matricule	Nº d'inter	venant	
ENTRE	PRISE										
01	Tto				Prénoi	Prénom			Nº d'inter	Nº d'intervenant	
_	RTICULIER										
Adresse	lresse (numéro, rue, route rurale ou casier postal)					App.	Ville, village ou	municipalité			
Province	,			Code postal							
110111100	·			oodo pootai							
SECTION 2 – SUBSTANCES MINÉRALES DE SURFACE EXTRAITES											
2.1 PÉRIODE COUVERTE PAR LA DÉCLARATION : 2024-04-01 au 2025-03-31											
2.2 RAISON D'EXTRACTION DES QUANTITÉS DE SUBSTANCES MINÉRALES DE SURFACE DU BAIL MENTIONNÉES À 2.3											
Pour la construction ou l'entretien sur les terres du domaine de l'État :											
D'un chemin minier décrété minier											
☐ D'un chemin en milieu forestier pour réaliser des activités d'aménagement forestier											
D'un chemin public par l'État, lorsqu'il est titulaire du bail											
De tout ou partie d'un chemin pour lequel une municipalité a obtenu une autorisation pour voir à son entretien ou à sa réfection											
D'un chemin par un organisme sans but lucratif déterminé par le ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles, lorsqu'il est titulaire du bail											
Pour Hydro-Québec, la Société d'énergie de la Baie James (SEBJ) ou la Société de développement de la Baie James (SDBJ), lorsqu'elle											
est titulaire du bail											
Pour le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles, lorsqu'il est titulaire du bail											
2.3 DÉCLARATION DES QUANTITÉS EXTRAITES OU EN RÉSERVE 🔲 TONNE MÉTRIQUE OU 🔲 MÈTRE CUBE											
	FORMAT			RUT Voleur ²		A D		RÉSERVE			
N° titre	N° site SMS	Votre référence	Quantités extraites	Valeur ² des quantités	Qu	A ıantités	B Quantités	Valeur ²	C Quantités	D Total à la fin	
			de la face	extraites de la face		ı début I'année	ajoutées (+)	des quantités ajoutées	soustraites (-)	de l'année D = A + B – C	
				de la face	de	Tannee	(-)	ajoutees	(-)	B-A-B-G	
SECTION 3 – DÉCLARATION ET SIGNATURE											
	Je déclare solenellement que tous les renseignements fournis sur le formulaire sont exacts et complets. Je comprends que le fait de soumettre cette demande constitue une signature électronique de la dite demande										
	Nom du signataire Nº du bail Date										
	<u> </u>										
Important :											

- Toute déclaration non reçue à la MRC dans les délais prescrits est assujettie à un montant supplémentaire de 52,25 \$ si les déclarations sont transmises dans les 15 jours suivant l'échéance du 15 avril et de 104 \$ à partir de 16e jour suivant l'échéance
- La valeur correspond à une estimation de la valeur marchande locale de la totalité des quantités extraites pour chacune des cases concernées (extraite de la face et ajoutée à la réserve). À titre d'exemple, une extraction de 80 tonnes métriques de brut, dont la valeur marchande locale serait de 10 \$ la tonne métrique, aura une valeur de 800 \$.

Cette déclaration est obligatoire quel que soit le scénario de production.

* Ce formulaire doit être transmis par courriel à la MRC au plus tard le 15 avril 2025 à l'adresse suivante : marie-pier.simard@mrchcn.qc.ca

Adresse: MRC La Haute-Côte-Nord Téléphone : 418 233-2102, poste 226

26, rue de la Rivière, bureau 101 **Sans frais**: 1 866 228-0223 Les Escoumins (Québec) G0T 1K0

2025-01-13 - Page 1 MRC de La Haute-Côte-Nord